

COMITE DES FETES



Nous avons dû renoncer cet été à vous proposer comme tous les ans notre animation du bar Ephémère "Le Bidule" suite à la recrudescence des cas de « COVID 19 » et des mesures de préventions obligatoires. Aujourd'hui, nous ne savons toujours pas si nous pourrions organiser le « Caribou Bar » en fin d'année. Nous réfléchissons à une autre façon d'animer le village pour oublier cette année 2020. Prenez bien soins de vous et des vôtres.

Le bureau du CDF

TERRAIN DE CROSS

Un plan est maintenant disponible sur le lieu afin de vous informer des itinéraires facile et difficile. Veuillez trouver ci-contre le plan.

Nous vous rappelons que les véhicules à moteur sont interdits et la pratique du vélo cross est sous l'entière responsabilité des parents



C.C.A.S



Un après-midi convivial ouvert à tous les âges sera organisé en février prochain, l'ensemble des habitants sera invité pour se retrouver autour d'un après midi crêpes et jeux de sociétés - en collaboration avec le club des ados et la bibliothèque ;

Une Randonnée sera organisée prochainement afin de faire découvrir ou redécouvrir pour l'ensemble des habitants des randonnées pédestres avec l'association des randonneurs.

INFOS DECHETS...

Un nouveau calendrier sera envoyé en fin d'année avec des nouveaux jours de collecte.



Nous vous rappelons que **l'acquisition d'un composteur est désormais gratuite**. Vous devez pour cela contacter le numéro du service déchets d'ALM : 02.41.05.54.00 , et ensuite venir retirer votre composteur à la Mairie d'Ecuillé.

Mairie d'Ecuillé

2 rue de la Mairie - 49460 ÉCUILLÉ

Tél. : 02 41 93 32 32—Fax : 09 63 22 02 92

contact@ecuille.fr

ENFANCE

Association APE - Pour financer les différentes activités de enfants, des ventes sont prévues prochainement : *madeleines « Bijou », sapin de Noël et produits gastronomiques pour Noël* . Des flyers seront distribués dans vos boîtes aux lettres.



RAM : depuis le lundi 12/10/2020, reprise des matinées rencontres (tous les 15 jours)



TRANSITION ECOLOGIQUE

Suite à la convention citoyenne, Angers Loire Métropole et l'ensemble de ses communes engagent les Assises de la transition écologique.

Objectif : Répondre collectivement à l'urgence écologique et climatique, en mobilisant le plus grand nombre d'entre nous. Ces Assises vont nous permettre de voir comment répondre aux enjeux du quotidien pour se loger, se nourrir, se déplacer, produire et travailler, consommer... en respectant au mieux notre environnement et en préservant notre qualité de vie. Retrouvez tous les informations sur le site internet d'ANGERS LOIRE METROPOLE : <http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/assises-de-la-transition-ecologique/index.html>

DECHETS VERTS

Le terrain communal de stockage des végétaux est à nouveau ouvert depuis le 4 septembre dernier avec un accès et une utilisation définis par un arrêté. Afin d'éviter de nouveaux dépôts d'ordures sauvages, **nous vous informons qu'un nouveau protocole est mis en place à partir du 26 octobre 2020** :



Le code du cadenas sera changé régulièrement.

Par conséquent, vous devez contacter la Mairie (coordonnées ci-dessous) afin d'obtenir le nouveau code.

Nous vous rappelons qu'il est important de bien refermer la barrière après chacun de vos passages.

Par ailleurs, les dépôts sont interdits au-delà des horaires de nuisances sonores, à savoir :



8h30-12h/14h-19h30 du lundi au vendredi

9h-12h/15h-19h le samedi

10h-12h le dimanche

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi : Ouverte de 8h30 à 12h30

Permanence téléphonique de 13h30 à 17h

Vendredi : Ouverte de 8h30 à 12h30

Permanence téléphonique de 13h30 à 16h30

Samedi : Ouverte de 8h30 à 12h

En mars 2018, Angers Loire Métropole a engagé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant une partie de son territoire.

Elle a pour objectif :

1. D'élargir le PLUi aux communes ayant récemment intégré la Communauté urbaine
2. De prendre en compte les créations récentes de communes nouvelles
3. D'intégrer les évolutions législatives et réglementaires récentes de la transition écologique.

Angers Loire Métropole a arrêté le projet de révision générale le 13 janvier 2020.

Le projet sera soumis à enquête publique du lundi 12 octobre au vendredi 13 novembre 2020.

A cette occasion, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi que dans 13 lieux d'enquête dont le siège d'ALM, les mairies de Cantenay-Epinard, d'Avrillé, d'Angers, de Soucelles... Les commissaires enquêteurs se tiendront également à la disposition du public à l'occasion de 14 permanences. Le public pourra formuler ses observations sur les registres mis à disposition dans les lieux d'enquête ou par internet ; **pour tout complément d'information et pour toute question, vous pouvez consulter le site internet d'ANGERS LOIRE METROPOLE** (<http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/revision-generale/index.html>)

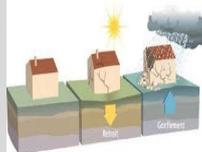
MOINS DE BRUITS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Les dernières décisions liées à la pandémie du covid-19 favorisent encore plus le télétravail. Pour respecter ces nouvelles pratiques, et bien souvent le travail à domicile, nous vous demandons d'être encore plus vigilant en matière de bruit, règlementé par l'arrêté préfectoral du 30/12/1999. Les bruits de bricolage et autres seront donc à réserver aux heures autorisées, les aboiements intempestifs de chiens dans la zone urbaine sont à proscrire quelques soient les horaires. Toujours concernant les animaux, il est rappelé que la divagation d'animaux domestiques est interdite et sous la responsabilité des propriétaires.

SECHERESSE REHYDRATION DES SOLS

Un collectif est en projet sur Ecuillé afin de regrouper les demandes de chaque habitant touché par le phénomène de retrait et gonflement des argiles, si vous êtes touché par ce problème (apparition ou accentuation de fissures sur votre maison et/ou autre bâtiment), vous pouvez vous adresser à :

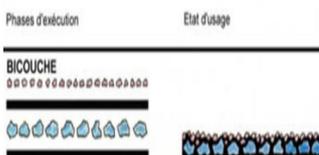
M. DANIEL Arnaud (tél : 06.84.59.83.95)-M. MANCEAU Arnaud (tél. 06.09.57.57.29).



Comment s'entretiennent nos voiries ?

En fonction de leur état et de leur usage, nos voiries doivent subir un traitement différent validé par une étude effectuée par Angers Loire Métropole. En effet, sur la route de Champigné, qui comportait quelques fissures mais ni d'ornières ni de nids-de-poule, une intervention pour redonner de l'étanchéité et maîtriser les fissures suffisait. L'application d'un bicouche était donc nécessaire. Cette technique consiste à épandre du bitume posé à chaud suivi de gravier et ce sur deux couches. Cette intervention doit préserver la chaussée pour une période de 10 à 15 ans.

La route des Thibergères était quant à elle très dégradée (fissures prononcées et étendues, ornières et nids-de-poule). Il convenait donc de réaliser un retraitement complet de la partie supérieure du revêtement. Un enrobé à froid d'une épaisseur de 75 à 150 mm a été épandu sur la chaussée existante dont les grosses fissures, ornières et nids-de-poule ont été au préalable traités et rebouchés.



ANNONCES

La bibliothèque recherche des bénévoles pour aider à faire des animations, effectuer l'accueil lors des permanences, au classement des livres, etc...

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez envoyer un mail à : bibilothèque@ecuille.fr

Les jours d'ouverture sont le :

Mardi 16h30-18h30

Samedi de 10h-12h30

 **Le courrier de l'ouest recherche un(e) correspondant(e) sur Ecuillé et ses alentours.**

Vous vous intéressez à la vie locale, vous aimez les contacts et pouvez compter sur un moyen de locomotion, vous êtes à l'aise dans l'expression écrite et orale et vous disposez d'un appareil photo numérique ou d'un smartphone, cette activité d'appoint peut vous intéresser.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Mairie ou le Courrier de l'ouest

VOIRIE